

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à dix neuf heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Doyen d'âge.

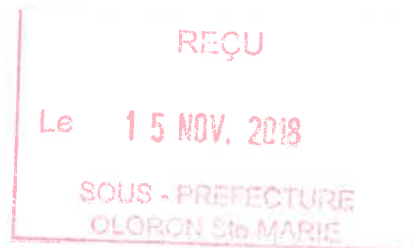
Date de la convocation : Mercredi 7 Novembre 2018

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MAUDOU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 22



Présents :

M. ARRIBERE Daniel, Mme BONNEFON Catherine, M. LARCO Jean-Claude, SUSBIELLES Philippe, ABADIE Jean-Paul, BERNOS André, CASABONNE Pierre, CONTOU-CARRERE Michel, DEVALS Gérard, GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, LABARTHE André, LAURONCE Michel, MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, MM. NAVAILLES Michel, OLYMPIE Jean-Yves, TEULADE Alain, PATIE Frédéric

Suppléants :

M MATHEU Joseph
Mme SAGE Suzon

suppléant de
suppléante de

Mme LASSALLE Marie-France
M. IDOMENEE Jean-Jacques

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. BALDAN Patrick, BAUCOU Jean, BOURGUET Jacques, FRANÇAIS Hubert, LANSALOT-MATRAS Francis, PUHARRE Michel, BIGUE-PERRY Bruno, CAPDEVILLE Jean-Pierre, CASTILLON Henri, CONGUES Christophe, Mme GARCES Catherine, MM. MARQUEZE Jacques, MIRANDE David

Délibération N°4 – 13.11.2018 : Lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général

Monsieur LABARTHE présente le rapport n°4.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 8 mars 2018, le comité syndical a validé la proposition de Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire du SMGOAO et confié à GEODIAG la réalisation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Les interventions du PPG qui seront soumises à déclaration d'intérêt général concernent :

- La gestion des espaces tampons
- La gestion du lit mineur, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques
- La gestion de la vulnérabilité face aux risques
- La gestion qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielles

La DIG est une procédure instituée par la Loi sur l'Eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires (article L211-7 du Code de l'Environnement).

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Les objectifs de la DIG sont donc les suivants :

- Permettre l'accès aux propriétés privées riveraines des cours d'eau non domaniaux
- Justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés
- Permettre de réaliser des travaux d'entretien ou de restauration sur des linéaires relativement importants et cohérents
- Garantir une gestion globale et cohérente avec le SDAGE Adour Garonne 2016-2021
- Garantir une sécurité juridique à la collectivité et aux propriétaires

Le dossier de DIG du SMGOAO est en cours de finalisation et pourrait être déposé pour instruction par les services de l'Etat d'ici la fin de l'année 2018 voire au cours du 1^{er} trimestre 2019.

La DIG sera soumise à une enquête publique et donnera lieu à un arrêté préfectoral déclarant les opérations du PPG d'intérêt général, ce qui permettra de légitimer l'intervention du SMGOAO sur son territoire.

La durée de la DIG sera de 5 ans sur la période 2019-2023. Toutes les communes du territoire du SMGOAO sont concernées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **LANCE** la procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des services de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 13 Novembre 2018



Le Président,
Michel LAURONCE

